



Commission scolaire • Région-de-Sherbrooke
COMPLICES DU SAVOIR

Service des ressources éducatives

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540 ♦ Télécopieur : 819 822-6961

2015-2016

Comité consultatif des services aux EHDAA

P A R E N T S



COMPTE RENDU

de la rencontre du **5 octobre 2015**

Tenue à la CSRS

Salle multi – 1^{er} étage

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke Qc

1. PRÉSENCES

| Présent(e) | Absent(e) | |
|------------|-----------|------------------------|
| ■ | | Marie-Andrée Gosselin |
| ■ | | Marie-Claude Dupuis |
| ■ | | Guy Bazin |
| ■ | | Lucie Richard |
| ■ | | Gaétane Bernier |
| ■ | | Diane Leblanc |
| ■ | | Isabelle Boucher |
| ■ | | Nancy Lambert |
| | ■ | Marc Juneau |
| ■ | | Isabelle Fortier |
| ■ | | Sylvie Lavallée |
| ■ | | Sylvie Daigle |
| ■ | | Jocelyn Dupuis |
| | ■ | Chantal Richer |
| ■ | | Sophie Chabot |
| ■ | | Caroline Roy |
| ■ | | Marie-Claude Thériault |

Invités : Sarah Gaudette et Christelle Lefèvre

2. Adoption de l'ordre du jour

Les points 4 et 5 sont inversés et trois points sont ajoutés aux varies, dont code de difficulté, vérification syndicale et présentation d'une proposition. L'ordre du jour est proposé par Lucie Richard et est appuyé par Nancy Lambert.

3. Adoption du PV et suivi de la rencontre du

Reporté à la prochaine rencontre

4. Présentation des membres du comité

Tour de table afin que chacun des membres se présente et indique sa fonction au sein du comité.

5. Présentation de la Maison de la Famille

Sarah Gaudette, directrice de la Maison de la Famille et Christelle Lefèvre, animatrice à la Maison de la Famille nous présente un nouvel atelier destiné aux parents, intitulé « Mon enfant est différent ». Elles désireraient que de la publicité sur cet atelier soit acheminée aux écoles de la CSRS. La Maison de la Famille est un organisme communautaire à but non lucratif qui œuvre depuis 28 ans au sein de la communauté sherbrookoise afin de venir en aide aux familles ne pouvant avoir accès à des services sociaux variés et à faible coût. Maintenant animés par des techniciennes en éducations spécialisées, des psychoéducateurs, psychologues ou travailleurs sociaux, les différents ateliers sont offerts à la population afin de faire profiter aux familles dans le besoin de leur expertise en service psychosocial. L'atelier dont il est question a été conçu pour fournir un lieu et un moment aux parents d'enfants ayant des besoins particuliers, avec ou sans diagnostic, pour partager leur quotidien, entendre des témoignages d'autres parents et les supporter dans leur deuil de « l'enfant idéalisé ». Organisés en 5 réunions se tenant le samedi matin, les sujets choisis lors de la première séance seront abordés selon les besoins des parents. Lors de notre délibération, Mme Fortier nous rappelle que la publicité provenant de l'extérieur de la CSRS n'est pas permise dans les écoles. Cependant, en invoquant la réputation de l'organisme et sa mission, le comité recommande tout de même à l'unanimité de diffuser l'information dans toutes les écoles de la CSRS par voie informatique (ou papier selon les dérogations) ainsi qu'en affichant leur publicité sur un babillard.

6. État de la situation Mesure 30810

Mme Fortier nous fait une présentation de l'ensemble du dossier en nous précisant le partage du budget entre les élèves handicapés et les élèves à risque ainsi que les différents moments pour bénéficier du service et de ses modalités d'accès. Elle nous rappelle également qu'il est possible de se procurer des portables usagés à un coût plus bas qu'avant ce qui permet de répondre aux besoins de plus d'élèves.

7. Procédure pour des situations complexes et démarche EIJ

Mme Fortier nous explique le but, la composition et le fonctionnement de l'équipe intervention jeunesse. Elle nous précise qu'en cas d'ultime nécessité, les jeunes peuvent être retirés de leur école pour un certain temps afin de permettre à tout le monde de coordonner l'aide offerte au jeune et au jeune de retrouver un comportement adéquat pour fréquenter à nouveau l'école.

8. Présentation du guide d'organisation des services aux élèves HDAA

Mme Fortier présente la démarche prescrite par le Ministère de l'Éducation afin qu'un élève puisse être reconnu comme ayant des besoins particuliers et ainsi avoir accès aux services prévus. C'est ce qu'on appelle le code de difficulté. Elle nous rappelle à quel point il est important de ne pas négliger les étapes d'observations et de documentation qui sont primordiales pour obtenir une réponse favorable

9. Vérification offres patronales et demandes syndicales

Ce point est jugé hors sujet au sein du comité.

10. Présentation d'une proposition

Ce point sera traité entre les membres-parents seulement.

11. Fin de la réunion

La clôture de la réunion est proposée par Marie-Claude Dupuis et est appuyée par Sylvie Lavallée.